Pour conserver ses enfants dans l'état de grâce d'une amitié avec Dieu, l'Église a reçu du Seigneur la possibilité de pardonner les péchés, même les plus graves. Ce pardon se réalise habituellement par le moyen du sacrement de la réconciliation et de la pénitence au cours duquel, pour ainsi dire, le prêtre prête ses oreilles à Jésus afin qu'il puisse entendre la confession de nos péchés. Le sacrement de la confession, comme son nom l'indique, implique donc, de la part du pénitent, un aveu concret de ses fautes : il s'agit de révéler, parce qu'on en éprouve sincèrement du regret, tel ou tel péché personnellement commis. Et en ce domaine, même si nous n'avons ni tué, ni volé, il y a sans doute de bonnes actions que nous aurions pu faire mais que nous n'avons précisément pas voulu faire pour telle ou telle raison : égoïsme, cupidité, avarice, jalousie… C'est ce que l'on appelle « pécher par omission. » Mais se présenter au confessionnal en se reconnaissant simplement « pécheur » ou « comme manquant de charité comme la plupart » ne suffit pas pour faire une bonne confession ; encore faut-il avouer des exemples concrets, circonstanciés. Le bénéfice du pardon offert n'en sera que meilleur !

Par ailleurs, durant les confessions de nos nuits de prières, je me suis aperçu qu'il pouvait exister chez certaines personnes une petite confusion entre « la confession sacramentelle » et ce que l'Église appelle « la direction spirituelle », même si ces deux réalités sont étroitement liées.

Quelques-uns, en effet, associent le cadre de la confession sacramentelle, nécessairement minuté en raison du nombre de pénitents qui attendent leur tour, à celui d'une démarche où l'on vient plutôt demander au prêtre des solutions concrètes pour des problèmes qui n'ont souvent pas immédiatement rapport avec le pardon que Dieu souhaite nous offrir. Bien entendu, le prêtre comprend qu'il est important, pour ces personnes en souffrance, d'avoir une écoute attentive et spirituelle de leurs besoins. L'Église n'est absolument pas étrangère aux détresses que peuvent éprouver ses enfants. Mais c'est alors qu'il conviendrait, précisément, que ces personnes s'orientent plutôt vers une direction spirituelle que le prêtre de leur paroisse, en convenant d'un rendez-vous, pourra plus judicieusement leur offrir, moyennant des conseils à suivre dans la durée et le respect de la liberté de la personne.

Que chacun puisse donc bien préparer sa confession pour nos prochaines nuits de prières ! Et pour une bonne et sainte année 2018, ne pas hésiter à demander une direction spirituelle auprès des prêtres de vos paroisses.